

Séance du Conseil communal du 27 janvier 2020

N° 02.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 DECEMBRE 2019.

Mme TARGNION, Bourgmestre;
M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, LOFFET, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., ELSEN, ~~ISTASSE~~, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, VOISIN, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, ~~SCHROUBEN~~, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, GRIGNARD, FALZONE, MARECHAL, ~~GALLASS~~, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 15.

LE CONSEIL,

Mme TARGNION, Bourgmestre;
M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, ~~LAMBERT~~, LOFFET, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM., ELSEN, ISTASSE, NYSSSEN, ~~BEN ACHOUR~~, PIRON, OZER, VOISIN, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, ~~SCHROUBEN~~, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, ~~GRIGNARD~~, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ~~ROUDELET~~, JORIS, MAGIS, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

1063 N° 01.- CONSEIL COMMUNAL - Séance du 2 décembre 2019 - Convocation en urgence - Confirmation.

A l'unanimité,
CONFIRME

la convocation en urgence de ses membres en vue d'examiner, ce jour, le point "ZONE DE SECOURS VESDRE, HOËGNE & PLATEAU - Clé de répartition dans le déficit de la Zone - Dénonciation de l'accord du 24 novembre 2014".

1064 N° 02.- ZONE DE SECOURS VESDRE, HOËGNE & PLATEAU - Clé de répartition dans le déficit de la Zone - Dénonciation de l'accord du 24 novembre 2014.

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Echevin (voir annexe pages 5 à 9). Il ajoute également que la Zone de Secours a renvoyé un nouveau tableau cette après-midi, tableau montrant encore, d'après elle, un boni important en faveur de la Ville (en omettant certaines dépenses prises en charge par la Ville). Toutefois, il note que ce document se base enfin sur le montant de départ rectifié par la Ville. Il reconnaît que la remarque sur la responsabilité du Bourgmestre de l'époque n'était pas opportune et présente ses excuses. En effet, la décision prise à l'époque avec les chiffres de l'époque était logique. Il ajoute encore qu'il ne faut pas attendre juin 2020 pour dénoncer la clé. En effet, il faudrait augmenter l'I.P.P. au maximum pour payer les 400.000,00 € de dotation complémentaire prévue en 2020. Concernant le blocage supposé du budget de la Zone, il rappelle que le Gouverneur doit statuer pour le 15 décembre; cela devrait être le cas. Dans le pire des cas, le passage en douzième provisoire (un ou deux mois) n'affecte pas fondamentalement le fonctionnement de la Zone (les pompiers seront payés). C'était parfois le cas lorsque les pompiers étaient toujours "communaux". La volonté de la Majorité est de faire disparaître le forfait caserne et de voir les citoyens payer de manière équitable. Il demande que le Conseil communal se rassemble pour demander de rééquilibrer la contribution de la commune;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO. Il rappelle qu'il a demandé, lors du dernier Conseil communal, à ce que les pompiers aient les moyens de travailler dans de bonnes conditions. Il a reçu des chiffres pendant la semaine et cette après-midi encore. Il a des remarques, notamment, sur les différences entre le projet de délibération du Conseil communal du 25 novembre 2019 et celui repris aujourd'hui. Le Groupe ECOLO estime qu'il y a eu un manque de suivi du dossier par la Ville. Il s'agit d'une attitude irresponsable pour les finances communales et pour les relations avec les autres communes. Le Groupe ECOLO a appris que le débat sur les dotations était prévu pour juin 2020. Il ne faut pas agir dans la précipitation et réclame un débat serein. ECOLO ne va pas "éteindre" l'incendie. Il demande également si la Majorité connaît le délai dans lequel le Gouverneur va statuer, si une conciliation avec les autres communes a eu lieu ? Il demande enfin comment Verviers va boucler le budget 2020 et la contribution à la Zone de Secours s'il n'y a pas de réponse du Gouverneur d'ici là;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B. Il regrette le débat avec des comptes d'apothicaire, le chantage à la caserne. Le fond du dossier reflète le définancement structurel des zones de secours et des communes. L'annonce du transfert vers les Provinces n'est pas nécessairement une bonne nouvelle. Il regrette le travail dans l'urgence, peu respectueux de la problématique. Cependant, il affirme que le financement par habitant, sans tenir compte de la situation de la commune, n'est pas correct. Il s'agit d'un débat de gestion de la misère, genre de débat qu'il n'apprécie pas. Il rappelle que la fiscalité verviétoise est déjà élevée, même avant cette problématique. Il termine en ajoutant que si ce montant était effectivement connu depuis un certain temps, il s'agit alors d'un problème de prévoyance;

Entendu l'intervention de Mme OZER, Cheffe de Groupe C.D.H. Elle s'étonne de la manière de fonctionner avec la Zone et des autres communes et voudrait que le débat ait lieu en juin 2020;

Entendu l'intervention de M. ISTASSE, Chef de Groupe P.S., qui apprécie la note reçue car elle met en évidence un problème de justice distributive. Les chiffres utilisés par la Zone à l'époque n'étaient pas corrects. Mme TARNION avait déjà souligné un problème à l'époque. Toutefois, le problème s'aggrave. Il faut avancer et se demander aussi s'il est possible de revenir sur les sommes déjà versées;

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre qui est surprise de l'attitude de l'Opposition. Elle précise que l'accord de 2014 a été respecté jusqu'au bout alors que le P.S. trouvait déjà que c'était un peu déséquilibré (notamment à cause de la caserne professionnelle qui sert aussi aux autres communes). Elle a contesté de nombreuses fois le remplacement de professionnels par des volontaires. L'an dernier déjà, elle avait prévenu que les dérapages ne pouvaient continuer. Lors des Conseil/Collège de Zone où elle n'était présente (maladie), les remplaçants ont aussi attiré l'attention sur le fait que la contribution n'était pas équitable. Le montant exact est connu depuis moins d'un mois. Il n'y a pas eu de manque d'anticipation, la Zone était prévenue. La base de l'accord n'est pas respectée car les finances de la Zone dérapent. D'autres communes souhaitent que Verviers paie encore plus. Elle se demande si l'Opposition trouve normal que les citoyens d'une autre commune d'importance paient moins de la moitié de ce que les Verviétois paient. Elle est effarée que l'Opposition ne défend pas le portefeuille de ses citoyens. Seule Limbourg est d'accord de revoir la clé: les Bourgmestres des autres communes n'en veulent pas et ne se tracassent pas pour Verviers. Elle ne souhaite pas que les petites communes qui n'ont pas de caserne paient plus (car elles paient déjà plus qu'avant), mais des communes qui ont des casernes, des gardes sous toit ... celles-là pourraient payer plus. Verviers est solidaire depuis 5 ans mais il n'est pas équitable d'avoir des communes "paradis fiscaux" et Verviers qui a des services publics coûteux;

Entendu la réponse de M. LOFFET, Echevin, qui explique le pourquoi des différences dans les deux délibérations. Il précise qu'il ne faut pas anticiper sur la manière de travailler du Gouverneur. Il confirme que la discussion avec les autres communes est compliquée, hormis avec Limbourg. Il faut donc bien avancer et ne pas attendre juin 2020. Il précise que le chantage "Verviers n'aura pas sa caserne si elle remet en cause la clé" est réel. Il rappelle aussi que le 13 novembre, il a dit à la Zone que l'augmentation n'était pas possible et il lui a été répondu que la discussion aurait lieu en juin 2020. Il n'y a aucune bienveillance des autres communes. Ce n'est pas du tout acquis qu'il y aura une renégociation, il faut donc forcer le débat. Il ne trouve pas normal non plus la façon de fonctionner avec le D.F. de la Ville qui passe du temps à vérifier des chiffres;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui précise que ce n'est pas en stigmatisant les autres communes qu'on aura un accord avec eux. La méthode n'est pas bonne. Il reprend des procès-verbaux du Conseil de Zone de décembre 2017 - on voit la volonté d'informer les communes de l'évolution des dotations - en 2018 également et il n'y a aucune remarque dans le procès-verbal sur la contestation de la clé. C'est seulement en 2019 qu'apparaît la contestation de la clé par la Ville. Il est illusoire de penser que la situation sera réglée pour 2020. ECOLO est d'accord pour discuter de la clé mais dans un contexte plus serein;

Entendu l'intervention de M. SCHONBROODT qui se demande si le problème du financement de la Zone vient des autres communes. Il a un souci avec le fait de s'opposer aux autres communes. Il faut pointer les responsabilités là où elles sont;

Entendu l'intervention de Mme OZER qui s'étonne qu'il n'y a eu aucune remarque dans le procès-verbal du Conseil de Zone d'octobre 2019. Le C.D.H. est d'accord de voter le point mais sur base d'un amendement - déposé en séance (voir annexe page 10);

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Echevin, qui confirme que lors des Collège et Conseil des 4 et 18 octobre, il est intervenu pour dire que la dotation était élevée. Il avait également relevé une erreur dans le chiffre de la population (trop élevé) de Verviers. Certes, le procès-verbal ne le précise pas vraiment, mais il y a eu un article dans l'Avenir ("Silence on jase") relatif au problème de la clé de répartition. Il importe de défendre les intérêts de Verviers. Déjà en 2014, la clé était mal répartie;

Entendu l'intervention de M. LOFFET qui précise que le point au Conseil du 18 octobre était une simple présentation des chiffres et regrette que le procès-verbal n'était pas complet;

Entendu l'intervention de M. ELSEN, Conseiller communal, pour qui les rapports de force ne servent à rien. En effet, la décision du Gouverneur pourra faire l'objet d'un recours de la part des autres communes et le problème ne sera pas réglé rapidement. Il voudrait connaître le vote de M. l'Echevin BREUWER au Collège et au Conseil de Zone quand la Bourgmestre était absente (présence chez ENODIA et perquisitions). Il interroge aussi l'Echevin BREUWER sur les fonctions qu'il occupait en 2014;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui dénonce les contre-vérités de l'Echevin BREUWER;

La Présidente passe au vote de l'amendement.

Le C.D.H. demande le vote nominal.

L'amendement est rejeté par 21 voix contre 9 et 3 abstentions,

La présidente passe au vote sur le point.

Par 21 voix contre 9 et 3 abstentions (vote nominal),

REJETTE

l'amendement déposé par Mme OZER, Cheffe de Groupe C.D.H.;

Attendu que le Groupe ECOLO justifie son abstention par le fait qu'il accepte le débat mais pas dans les conditions du Collège communal;

Par 21 voix et 12 abstentions,

DENONCE

la décision du 24 novembre 2014 fixant la clé de répartition pour Verviers dans le déficit de la Zone de Secours.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20 HEURES 30.

A l'unanimité,
APPROUVE

en cette séance du 27 janvier 2020, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION